

Des solutions proposées pour aider l'association Soliseniors

L'association Soliseniors, en difficulté, a tenu une assemblée générale extraordinaire. Pour l'aider, le maire de Guénange a proposé une convention de financement pluriannuelle sur quatre ans, dont le montant – quelques milliers d'euros – sera discuté.

Le Républicain Lorrain - 29 déc. 2023 à 20:21 - Temps de lecture : 2 min



L'association

Soliseniors, qui regroupe Soliseniors et Soliseniors ++, a tenu une assemblée générale extraordinaire.

Ambiance tendue lors de l'assemblée générale extraordinaire de l'association Soliseniors, qui regroupe Soliseniors et Soliseniors ++, convoquée par Jean-Marie Scharff.

Cette association, dont l'objectif de permettre aux Guénangeois et aux Bertrangeois de plus de 65 ans ou handicapés à plus de 66 % de rester à leur domicile dans de bonnes conditions le plus longtemps possible, présente un déficit de plus de 16 000 €, avec des frais de fonctionnement de 40 000 €.

Depuis 2018, le président attire l'attention des pouvoirs publics sur les difficultés rencontrées, mais le coup de grâce a été donné en 2021 avec les départs de deux piliers des associations qui géraient l'entretien des jardins.

Par ailleurs, et c'est là où bât blesse, ces associations prennent en charge financièrement une partie des travaux, en fonction des revenus des personnes âgées – une prise en charge qui varie entre 0 et 75 % du montant des factures.

Or toutes les subventions ont fortement chuté. La seule activité encore *positive* est la conduite collective pour les courses dans les magasins de Guénange deux fois par semaine, effectuée par la salariée de Soliseniors avec le véhicule de l'association.

Autre point d'achoppement : l'âge avancé des membres du comité, qui recherchent désespérément des forces vives pour les seconder. Ce point semble résolu, car trois personnes du public, venu nombreux lors de l'assemblée générale extraordinaire, ont répondu à l'appel.

Côté finances, les maires, Pierre Tacconi, de Guénange, et Jean-Luc Perrin, de Bertrange, ont entendu les appels au secours.

Le maire de Guénange a proposé une convention de financement pluriannuelle sur quatre ans, dont le montant – quelques milliers d'euros – sera discuté.

La trésorière, Claudine Neiger, a proposé qu'une part des frais de fonctionnement soit également facturée aux utilisateurs des services.

C'est donc sur un grand ouf de soulagement que l'assemblée générale s'est achevée.